

Fiche pédagogique



Table des matières

INTRODUCTION	3
A/ CAS DIVERS ET SOLUTIONS POUR LE TRAITEMENT DES RSP	7
<i>1er cas : Montant total réglé = Montant rapproché</i>	<i>7</i>
<i>2ème cas : Feuille de Soins Papier</i>	<i>7</i>
<i>3ème cas : Création d'une recette</i>	<i>9</i>
<i>4ème cas : Montant total réglé < Montant rapproché.....</i>	<i>12</i>
<i>5ème cas : Régularisation de la CPAM</i>	<i>13</i>
B/ CAS PARTICULIERS : REJET / SIGNALEMENT	14

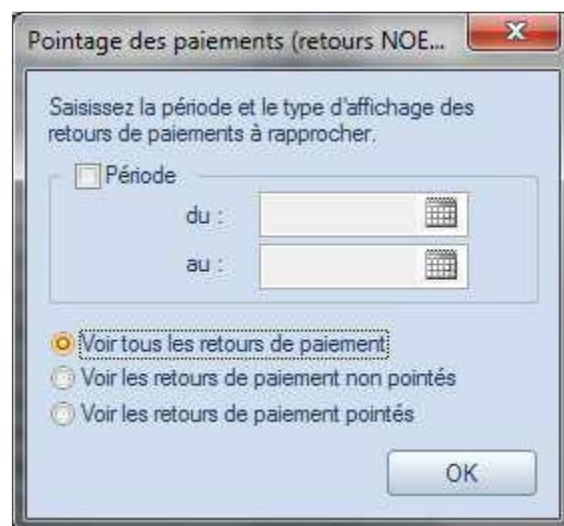
INTRODUCTION

Le module de pointage de paiement permet de faire de façon semi-automatique le rapprochement entre les Retours NOEMIE ou RSP (voir dans le manuel HelloDoc 5.60 le chapitre 19 Le pointage des paiements) reçus lors de la télétransmission pour des FSE faites en tiers payant, et les recettes du cabinet qui découlent de ces FSE.

Pour effectuer le pointage des paiements dans :

- HelloDOC : sélectionner la commande Pointage des paiements... du menu Outils / Feuille de soins Cette Commande ne sera accessible qu'après la lecture de la Carte Professionnelle.
- HelloDOC Edition SESAM : sélectionner la commande Pointage des paiements... du menu Outils.

Une fenêtre de choix de période et de tri sur les éléments à afficher apparaît alors à l'écran.







Saisir la période d'affichage des fichiers RSP à traiter. Trois options permettent de choisir le type de RSP à visualiser (tous, non pointés, pointés).

Cliquer sur le bouton [OK] pour afficher la liste des retours NOEMIE à traiter.

Cette liste est divisée en plusieurs colonnes.

Description des colonnes de la liste des RSP :

Etat : affiche une icône en fonction de l'état du retour de paiement

	- fichier RSX = fichier RSP traité automatiquement (clic droit et Rapprochement...)
	- fichier RSZ = fichier RSP traité manuellement (clic droit et Marquer comme réglé)
	- fichier RSP : Paiement non traité
	- fichier RSP : Rejet ou Signalement (voir la colonne Détails pour plus d'informations)

Fichier : Numéro du fichier et extension (.rsp, .rsx, .rsz)

Caisse : Numéro de la caisse émettrice du RSP

Réf : Référence du RSP (voir dans le manuel HelloDoc 5.60 le chapitre Les retours NOEMIE pour plus de détails)

Date Paiement : Date de règlement par la caisse de la ou des FSE contenues dans le RSP

Lot : Numéro du ou des lots contenus dans le RSP

Date Lot : Date de la création du ou des lots contenus dans le RSP

FSE : Numéro de la ou des FSE contenues dans le RSP

Assuré : Nom et prénom de l'assuré de la carte vitale utilisée

Patient : Nom et prénom du patient de la FSE

Total FSE : Total de la FSE

AMO FSE : Partie AMO de la FSE réglée par la caisse

AMC FSE : Partie AMC de la FSE réglée par la caisse

Détails : Libellé de précision sur l'état du RSP (Voir Cas particulier : Rejet/Signalement page 11)

Accès au traitement automatique des RSP :

Cliquer avec le bouton droit de la souris sur un fichier RSP à traiter. Dans le menu contextuel qui s'affiche, choisissez l'option Rapprochement.

Etat	Casse	Réf.	Date Paiement	Lot	Date Lot	FSE	Assuré	Patient	Total FSE
	Ficheir - 00001968.rsp	576	08/08/2011	841	03/08/2011	16514	DETURMESNYES CAROLINE	DETURMESNYES CAROLINE	23.00 €
	Ficheir - 00001973.rsp	900	01/01/2001	845	04/08/2011	16518	DIEP LE PHUONG	DIEP LE PHUONG	
	Ficheir - 00001979.rsp	576	10/08/2011	853	08/08/2011	16526			
	Ficheir - 00001982.rsp	576	25/08/2011	897	23/08/2011	16595			
	Ficheir - 00001983.rsp	576	29/08/2011	905	24/08/2011	16605			
	Ficheir - 00001984.rsp	576	29/08/2011	002	24/08/2011	13			
	Ficheir - 00001986.rsp	576	08/08/2011	841	03/08/2011	16514			

Rapprochement...	IRA RSP	23.00 €
Ouvrir...	ANMARIE	23.00 €
Ctrl-O	STIAN RSP	23.00 €
Marquer comme réglé	OLE	23.00 €
Marquer comme non réglé	DELHAKIM	23.00 €
Changer de période...	ZQUELINE	23.00 €
Non Pointés	CE JEREMY	23.00 €
Pointés	STIAN RSP	23.00 €
Tous		
Imprimer un RSP		
Imprimer la liste des paiements		
Imprimer la liste des rejets		

La fenêtre qui s'ouvre ensuite se découpe en deux grandes parties.

Rapprochement de paiement RSP - FSE

Liste des FSE du retour de paiement 00001986.RSP :

Etat	Patient	FSE	LOT	Date LOT	Date Régl.	A
OK	LELOUP CHRISTIAN RSP	16514	841	03/08/11	08/08/11	23.00 €

Montant total réglé : 23.00 €

Factures à rapprocher

Mode de paiement : VIR (Virement) [Modifier]

Date de règlement : 08/08/2011 [Calendrier] Tiers Payant : [Saisir]

Patient	Date	Régl. AMO	Régl. AMC
<input checked="" type="checkbox"/> Christian Rsp LELOUP	03/08/2011	23.00 €	

Différence : [Saisir] Montant rapproché : 23.00 €

[Automatique] [Rapprocher] [Forcer] [Annuler]

Description de la fenêtre de rapprochement des RSP :

Liste des FSE du retour de paiement

Cette partie affiche la liste de toutes les FSE en tiers payant faisant partie du même RSP et qui ont été remboursées.

Plusieurs colonnes permettent entre autre de connaître l'identité du patient, le numéro de la FSE, le numéro du lot auquel la FSE est liée, la date de création du lot et la date de règlement du tiers payant.

La colonne Etat affiche un libellé (réglé ou ok) si la recette en correspondance avec la FSE remboursée a été trouvée dans le dossier patient.

- réglé : Une recette en correspondance avec le remboursement de la FSE a été trouvée déjà réglée dans le dossier du patient. Aucune recette impayée n'apparaît dans la partie du bas. Vous pouvez alors cliquer sur [Forcer].

- ok : Une recette en correspondance avec le remboursement de la FSE a été trouvée non réglé dans le dossier du patient. La recette impayée apparaît dans la partie du bas. Vous pouvez alors cliquer sur [Rapprocher].

De plus les colonnes AMO et AMC montrent le remboursement fait sur la partie obligatoire et sur la partie complémentaire, s'il y a lieu.

FSE à rapprocher

Cette partie affiche la liste de toutes les recettes liées aux FSE du RSP, et retrouvées de façon automatique par le logiciel.

Mode de paiement permet de choisir le mode de paiement à appliquer aux recettes. Par défaut, c'est le mode de paiement VIR (virement bancaire) qui est choisi. Il sera appliqué au tiers payant des recettes traitées automatiquement par le rapprochement.

Le bouton [Modifier] permet de changer le mode de paiement proposé par défaut.

Si la somme du Montant total réglé est équivalente à la somme du Montant rapproché, le bouton [Rapprocher] est accessible et permet de valider le rapprochement.

En cliquant sur le bouton [Rapprocher], le mode de paiement de toutes les recettes contenues dans la liste du bas est automatiquement renseigné dans les dossiers patients.

La date du paiement de chaque recette renseignée automatiquement correspond à la date de règlement de la FSE qui en découle, date que l'on retrouve dans la liste du haut.

Lorsque le rapprochement automatique d'un RSP est fait, son extension change. De .rsp, il passe en .rsx. Il est alors appelé communément fichier RSX. Ce qui permet ensuite au logiciel de n'afficher à l'écran plus que les retours de paiement non pointés, et ce jusqu'à ce que tous les retours de paiements RSP soient traités.

Accès au traitement manuel des RSP :

Il est également possible de traiter de façon manuelle un RSP, s'il n'est pas besoin de faire le rapprochement automatique de celui-ci (par exemple vous savez que le RSP contient des FSE dont toutes les recettes ont déjà été renseignées comme étant payées, ou le RSP est daté de plus de 2 ans et vous voulez épurer votre logiciel des vieux éléments)

Faire pour cela un clic droit de souris sur le RSP de la liste des Retours de paiements, puis un clic gauche de souris sur la commande Marquer comme réglé. Le fichier RSP dont l'extension est .rsp est transformé en fichier RSZ dont l'extension devient .rsz

Comme pour les fichiers RSX, le fichier RSZ ne sera alors plus affiché dans la liste des retours de paiement non pointés.

Etat	Case	Ref.	Date Paiement	Lot	Date Lot	FSE	Assuré	Patient	Total FSE
	Fichier - 00001968.rsp								
	01691000	576	08/08/2011	841	03/08/2011	16514	DETURMESNYES CAROLINE	DETURMESNYES CAROLINE	23,00 €
	Fichier - 00001973.rsp								
	02751000	900	01/01/2001	845	04/08/2011	16518	DEPT I.F.H.H.KONG	DEPT I.F.H.H.KONG	
	Fichier - 00001978.rsp								
	01011000	576	10/08/2011	853	08/08/2011	16528	JRA RSP	JRA RSP	23,00 €
	01011000	576	10/08/2011	853	08/08/2011	16530	ANABARE	ANABARE	23,00 €
	01011000	576	10/08/2011	852	08/08/2011	16527	JUSTIAN RSP	JUSTIAN RSP	23,00 €
	Fichier - 00001981.rsp								
	01691000	576	25/08/2011	897	23/08/2011	16595			23,00 €
	Fichier - 00001982.rsp								
	01011000	576	29/08/2011	908	25/08/2011	16608			23,00 €
	Fichier - 00001983.rsp								
	01691000	576	29/08/2011	905	24/08/2011	16605		COUELINE	23,00 €
	Fichier - 00001984.rsp								
	01691000	576	29/08/2011	002	24/08/2011	13		CE, JEREMY	23,00 €
	Fichier - 00001986.rsp								
	01691000	576	08/08/2011	841	03/08/2011	16514		JUSTIAN RSP	23,00 €

Le logiciel HelloDoc permet de rebasculer d'un fichier RSZ à un fichier RSP.

En affichant la liste des Retours de paiements pointés, faire un clic droit de souris sur le fichier RSZ puis un clic gauche sur la commande Marquer comme non réglé.

Le fichier RSZ est alors transformé en fichier RSP, et son extension repasse de .rsz à .rsp.

Ce qui vous permet de l'ouvrir et de pouvoir lancer son traitement automatique.

i Ce retour en arrière n'est pas possible pour les fichiers RSX, traités automatiquement par le logiciel. Lorsque les boutons [Rapprocher] ou [Forcer] sont cliqués, la validation d'un fichier RSP est définitive.

A/ CAS DIVERS ET SOLUTIONS POUR LE TRAITEMENT DES RSP

Plusieurs cas de traitement des RSP peuvent se présenter :

1er cas : Montant total réglé = Montant rapproché

Ce cas est le plus fréquent. Il y a concordance entre le Montant total réglé (Liste des FSE du retour de paiement) et le Montant rapproché (FSE à rapprocher : recettes enregistrées dans le fichier recette.hdd, recettes associées aux FSE correspondantes aux FSE du RSP)

Ex : fichier 00001986.RSP, apparaît la fenêtre :

Etat	Patient	FSE	LOT	Date LOT	Date Régl.	Montant
OK	LELOUP CHRISTIAN RSP	16514	841	03/08/11	08/08/11	23,00 €

Patient	Date	Régl. AMO	Régl. AMC
Christian Rsp LELOUP	03/08/2011	23,00 €	

Montant total
réglé
=
Montant
rapproché

Dans ce cas, il suffit de cliquer sur le bouton [Rapprocher].

2ème cas : Feuille de Soins Papier

Vous pouvez également recevoir un RSP contenant des remboursements pour des Feuilles de Soins Papier. Cela se traduit dans la fenêtre de traitement du RSP ouvert par un numéro de FSE égal à 0 pour au moins un patient dont le nom s'affiche dans la liste des FSE du retour de paiement.

Pour ce ou ces patient(s), il n'y a pas de FSE à rapprocher, donc le Montant rapproché est inférieur au Montant total réglé.

C'est une FSP (Feuille de Soins Papier)

Montant total réglé
>
Montant rapproché

Le numéro de la FSE 0 dans la liste des FSE du retour de paiement indique que le retour Noemie concerne une feuille de soins papier.

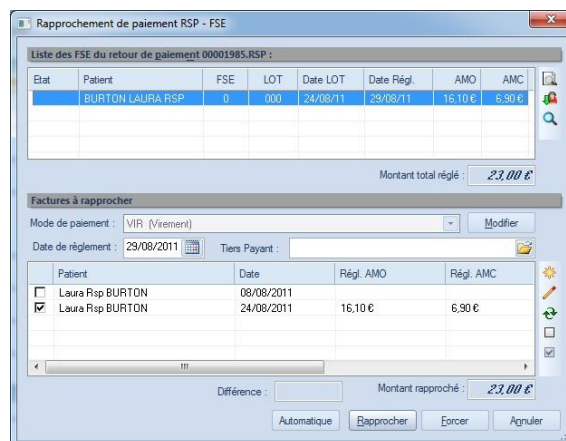
Pour faire apparaître la recette saisie dans HelloDOC dans le paragraphe FSE à rapprocher :

- 1 - Faire un clic droit de la souris sur le nom du patient pour lequel le numéro de FSE est 0
- 2 - Dans le menu qui s'affiche, cliquer sur Recherche... avec le bouton gauche de la souris. Une liste propose de choisir le patient correspondant à cette feuille de soins papier.

- 3 - Sélectionner le patient dans la liste.


Une recherche automatique est faite par HelloDoc pour retrouver dans le dossier du patient concerné une recette impayée à la date de la feuille de soins papier. Si une recette est trouvée, elle apparaîtra dans la liste des FSE à rapprocher (voir l'écran ci-dessous).

- 4 - Dans la zone FSE à rapprocher, cocher la case de la recette trouvée qui correspond à la FSE 0.



Montant total réglé
 =
 Montant rapproché

Le Montant total réglé (Liste des FSE du retour de paiement) et le Montant rapproché (FSE à rapprocher) deviennent identiques. Il suffit de sélectionner le mode de paiement et de cliquer sur le bouton [Rapprocher].

 **IMPORTANT** : pour les Feuilles de Soins Papiers (FSP), certaines caisses n'utilisent pas dans le RSP le 0 pour identifier la FSP mais la date de création de celle-ci. Par exemple une FSP créée le 17/04/2012 aura un RSP contenant un numéro de FSE égal à 170412. Autre exemple, une FSP créée le 05/03/2012 aura un RSP contenant un numéro de FSE égal à 50312. A ceci, ces caisses ajoutent un numéro de lot aléatoire...

3ème cas : Création d'une recette

Le Montant rapproché est inférieur au Montant total réglé car une ou plusieurs recettes n'ont pas été trouvées dans la liste du bas.

En effectuant la démarche de recherche du cas 2, aucune ligne de recette supplémentaire ne s'affiche dans la zone FSE à rapprocher.

- Soit parce que la recette existe bien mais qu'un mode de paiement a déjà été sélectionné pour la recette du patient en correspondance avec la liste des FSE du retour de paiement. Il n'est donc pas nécessaire de renseigner le mode de paiement de ces recettes du fait qu'elles sont déjà renseignées.

Pour valider le rapprochement, cliquer sur le bouton [Forcer]. Seules les recettes qui sont présentes dans la partie du bas auront alors leur mode de paiement renseigné.

- Soit parce qu'aucune recette n'a été créée en correspondance avec la FSE du RSP. Il faut alors en créer une.

Cela peut arriver dans le cas où un patient consulte le médecin sans avoir sa carte vitale. Le médecin rédige alors une Feuille de Soins Papier sans créer de recette dans son logiciel pour ce patient.

Cela peut aussi arriver si le médecin possède des contrats référents avec certains de ses patients.

La sécurité sociale lui verse alors une certaine somme d'argent pour un ou plusieurs patients donnés,

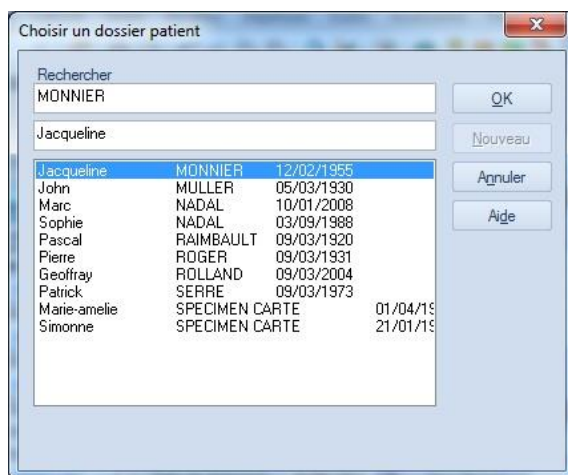
sans que ce remboursement ne corresponde à une consultation précise. Aucune recette n'aura été créée pour ce remboursement.

La création de la recette, sans fermer le module de traitement des RSP, se fait de la manière suivante :

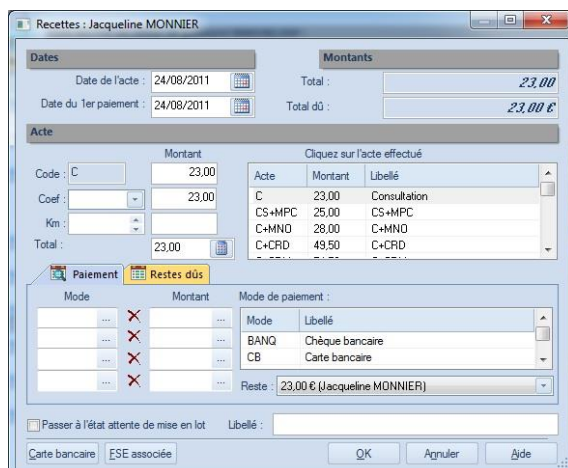
1 - Faire un Clic gauche sur l'icône 'Ajouter' à droite de la partie 'FSE à rapprocher'



2 - Sélectionner le dossier patient dans la liste et valider la sélection par un clic gauche sur le bouton [OK]



S'affiche alors à l'écran la fenêtre de création d'une recette



3 - Saisir la recette en se basant sur le remboursement noté dans le RSP.

- Saisir la date de l'acte. Cette date doit être antérieure à la date du lot ou à défaut à la date de règlement du RSP.

- Choisir l'acte qui correspond au remboursement parmi la liste des actes.

- Saisir le montant de la part AMO (et AMC selon le RSP) dans l'onglet Restes dûs de cette même recette.

Code	Montant	Acte	Montant	Libellé
C	23,00	C	23,00	Consultation
		CS+MPC	25,00	CS+MPC
		C+MND	28,00	C+MND
		C+CRD	49,50	C+CRD

4 - Valider la saisie de la recette en cliquant sur le bouton [OK]

Après validation de la recette la fenêtre du rapprochement réapparaît avec la ligne de la recette nouvellement créée présente dans la zone FSE à rapprocher comme ci-dessous.

Etat	Patient	FSE	LOT	Date LOT	Date Régl.	AMO	AMC
	MONNIER JACQUELINE	16605	905	24/08/11	29/08/11	16,10 €	6,90 €

Patient	Date	Régl. AMO	Régl. AMC
Jacqueline MONNIER	24/08/2011	16,10 €	6,90 €

Montant total réglé
=
Montant rapproché

Il ne reste alors plus qu'à cliquer sur le bouton [Rapprocher] pour valider le rapprochement.

4ème cas : Montant total réglé < Montant rapproché

Pour au moins un patient dont le nom s'affiche dans la liste des FSE du retour de paiement, le remboursement ne s'est fait que sur la part AMO ou la part AMC. Cependant pour ce ou ces patient(s) il y a bien une recette à rapprocher mais celle-ci comprend la part AMO et la part AMC (donc le Montant rapproché est supérieur au Montant total réglé) :

Etat	Patient	FSE	LOT	Date LOT	Date Rég	AMO	AMC
	LELOUP CHRISTIAN RSP	16527	852	08/08/11	10/08/11	23.00 €	
	BURTON LAURA RSP	16528	853	08/08/11	10/08/11	16.10 €	6.90 €
	DA SILVA JEAN-MARIE	16530	853	08/08/11	10/08/11	16.10 €	

Patient	Date	Rég. AMO	Rég. AMC
<input checked="" type="checkbox"/> Jean-Marie DA SILVA	08/08/2011	16.10 €	6.90 €
<input checked="" type="checkbox"/> Laura Rsp BURTON	08/08/2011	16.10 €	6.90 €
<input checked="" type="checkbox"/> Christian Rsp LELOUP	08/08/2011	23.00 €	

Montant total réglé
<
Montant rapproché

Il faut dans ce cas-là modifier le montant à régler dans la recette qui apparaît dans la zone FSE à rapprocher afin de préciser que le remboursement ne se fera que sur la part AMO. La part AMC restera alors impayée tant qu'elle ne sera pas rapprochée ultérieurement avec un autre remboursement.

Pour modifier le montant à régler d'une recette apparaissant dans la zone FSE à rapprocher, il faut suivre les informations suivantes :

- 1 - Sélectionner la recette et cliquer sur l'icône 'Modifié' situé à droite de la partie 'FSE à rapprocher'



Une fenêtre Modification des montants dûs apparaît.

Ces montants seront ajoutés dans la liste des paiements (premier onglet) et déduits des restes dûs en AMO et en AMC (deuxième onglet) lors de la commande de rapprochement.

- 2 - cliquer sur l'onglet 'Règlements à appliquer' et modifier la somme du Règlement AMO ou AMC selon le cas qui vous concerne (ici on supprimera le règlement AMC) puis valider en cliquant sur le bouton [OK]. On pourra alors obtenir une fenêtre de rapprochement de ce type.

Rapprochement de paiement RSP - FSE

Liste des FSE du retour de paiement 00001978.RSP :

Etat	Patient	FSE	LOT	Date LOT	Date Régl.	AMO	AMC
	LELOUP CHRISTIAN RSP	16527	852	08/08/11	10/08/11	23,00 €	
	BURTON LAURA RSP	16528	853	08/08/11	10/08/11	16,10 €	6,90 €
	DA SILVA JEAN-MARIE	16530	853	08/08/11	10/08/11	16,10 €	

Montant total réglé : 62.10 €

Factures à rapprocher

Mode de paiement : VIR (Virement) Modifier

Date de règlement : 10/08/2011 Tiers Payant :

Patient	Date	Régl. AMO	Régl. AMC
<input checked="" type="checkbox"/> Jean-Marie DA SILVA	08/08/2011	16,10 €	
<input checked="" type="checkbox"/> Laura Rsp BURTON	08/08/2011	16,10 €	6,90 €
<input checked="" type="checkbox"/> Christian Rsp LELOUP	08/08/2011	23,00 €	

Différence : Montant rapproché : 62.10 €

Automatique Rapprocher Forcer Annuler

Montant total réglé
=
Montant rapproché

Il faut remarquer que la modification a été prise en compte dans la colonne Régl. AMC. La colonne Dû AMC toujours remplie précise que la partie AMC de la recette reste non payée. A la validation de ce RSP, la recette aura toujours la partie AMC non payée.

Le bouton [Rapprocher] est accessible du fait que le Montant rapproché est égal au Montant total réglé.

Il ne reste plus qu'à cliquer sur le bouton [Rapprocher] pour valider le rapprochement.

5ème cas : Régularisation de la CPAM

Dans la zone Liste des FSE du retour de paiement, le nom d'un patient n'apparaît pas, et le numéro de la FSE et du lot ne sont constitués que du chiffre 9. Aucune FSE n'est à rapprocher (donc le Montant rapproché est inférieur au Montant total réglé).

Ce type de RSP correspond à un remboursement fait par la CPAM pour une garde, ou une régularisation de paiement.

La démarche du cas 2 ne sera pas utilisable, du fait que le dossier patient n'existe pas.

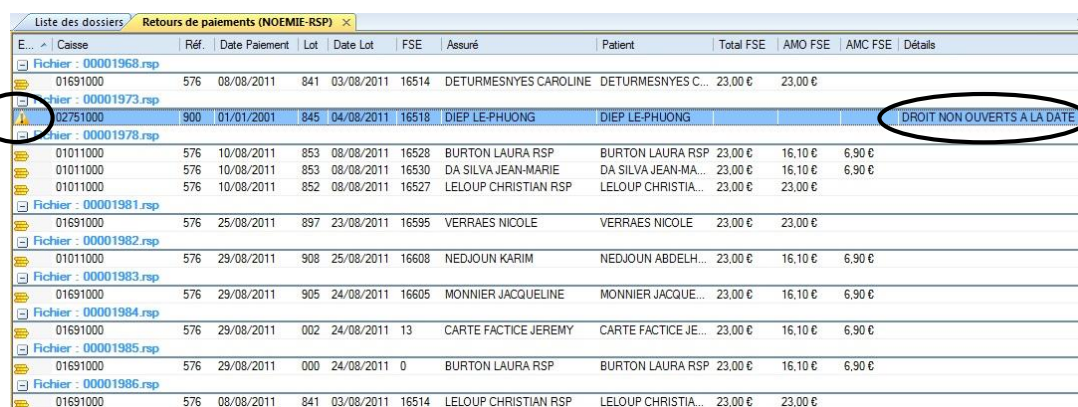
Il faut effectuer la démarche suivante :

- créer un nouveau dossier patient pour y placer les recettes qui seront en correspondance avec les RSP. Exemple de noms de dossier patient 'Régularisation CPAM', 'Garde'...

- Reprendre la fenêtre du traitement des RSP et appliquer la démarche du cas 3 en sélectionnant le nom du patient précédemment créé pour le paragraphe 2 du Cas 3.

B/ CAS PARTICULIERS : REJET / SIGNALEMENT

Il est parfois possible de retrouver dans la première colonne Etat de la liste des RSP une icône 'Attention' représentée par un point d'exclamation dans un triangle jaune. Il s'agit d'un RSP ne correspondant pas à un paiement, mais à un rejet ou signalement.



E...	Caisse	Réf.	Date Paiement	Lot	Date Lot	FSE	Assuré	Patient	Total FSE	AMO FSE	AMC FSE	Détails
Fichier : 00001968.rsp	01691000	576	08/08/2011	841	03/08/2011	16514	DETURMESNYES CAROLINE	DETURMESNYES C...	23,00 €	23,00 €		
Fichier : 00001973.rsp	02751000	900	01/01/2001	845	04/08/2011	16518	DIEP LE-PHUONG	DIEP LE-PHUONG				DROIT NON OUVERTS A LA DATE
Fichier : 00001978.rsp	01011000	576	10/08/2011	853	08/08/2011	16528	BURTON LAURA RSP	BURTON LAURA RSP	23,00 €	16,10 €	6,90 €	
	01011000	576	10/08/2011	853	08/08/2011	16530	DA SILVA JEAN-MARIE	DA SILVA JEAN-MA...	23,00 €	16,10 €	6,90 €	
	01011000	576	10/08/2011	852	08/08/2011	16527	LELOUP CHRISTIAN RSP	LELOUP CHRISTIA...	23,00 €	23,00 €		
Fichier : 00001981.rsp	01691000	576	25/08/2011	897	23/08/2011	16595	VERRAES NICOLE	VERRAES NICOLE	23,00 €	23,00 €		
Fichier : 00001982.rsp	01011000	576	29/08/2011	908	25/08/2011	16608	NEDJOUN KARIM	NEDJOUN ABDELH...	23,00 €	16,10 €	6,90 €	
Fichier : 00001983.rsp	01691000	576	29/08/2011	905	24/08/2011	16605	MONNIER JACQUELINE	MONNIER JACQUE...	23,00 €	16,10 €	6,90 €	
Fichier : 00001984.rsp	01691000	576	29/08/2011	002	24/08/2011	13	CARTE FACTICE JEREMY	CARTE FACTICE JE...	23,00 €	16,10 €	6,90 €	
Fichier : 00001985.rsp	01691000	576	29/08/2011	000	24/08/2011	0	BURTON LAURA RSP	BURTON LAURA RSP	23,00 €	16,10 €	6,90 €	
Fichier : 00001986.rsp	01691000	576	08/08/2011	841	03/08/2011	16514	LELOUP CHRISTIAN RSP	LELOUP CHRISTIA...	23,00 €	23,00 €		

La dernière colonne Détails de la liste des RSP vous permet de lire le libellé proposé par la Sécurité Sociale vous donnant une précision sur ce RSP.

Il n'est pas possible de traiter de façon automatique les RSP rejet ou signalement dans le logiciel HelloDoc.

Pour les traiter, il faut noter le numéro de chaque RSP notifié d'une icône 'Attention', ainsi que le libellé de précision en dernière colonne.

Avec ces informations, contacter la Sécurité Sociale afin qu'ils donnent de plus amples informations sur la raison de ce « non traitement ».

Exemples de libellés :

- « AT INCONNU EN BDO A CETTE DATE » ; « TRAITEMENT CAISSE »
- « FSE RATTACHEE A UN ACCIDENT DIFFERENT DE L'ACCIDENT TRANSMIS »
- « Facture payée manuellement » ; « ACCIDENT NON CONNU »

Cachet Partenaire



194 rue Gabriel Péri
59320 Haubourdin
03 20 85 11 40
info@agti.fr

CONTACTEZ-NOUS !

info@agti.fr • www.agti.fr/tutos

03 20 85 11 40

IMAGINE Editions
11, bd Marsan de Montbrun
33780 Soulac sur Mer

Synchronizing Healthcare*



CompuGroup
Medical